



Si votre propriété est située proche de la limite de la zone, communiquez avec : [permis.inspections.ville-marie@montreal.ca](mailto:permis.inspections.ville-marie@montreal.ca)

### District électoral

Saint-Jacques

### Usages prescrits

M.7C

Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité : un usage commercial ou industriel est autorisé à tous les niveaux

[- Cliquer ici pour accéder au règlement d'urbanisme](#)

### Densité et implantation

| Densité maximale    | Taux d'implantation Min. | Note |
|---------------------|--------------------------|------|
| 6                   | 0                        | S.O. |
| Mode d'implantation | Taux d'implantation Max. |      |
| C                   | 100                      |      |

### Hauteur et surhauteur

| Hauteur minimale / maximale en étage  | Surhauteur maximale en mètres |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Min: S.O. Max: S.O.                   | S.O.                          |
| Hauteur minimale / maximale en mètres | Note                          |
| Min: 11 Max: 23                       | S.O.                          |

### Marges

| Marge latérale minimale | Marge arrière minimale |
|-------------------------|------------------------|
| 3                       | 4                      |

### Statuts patrimoniaux

Pour l'information relative à ces thèmes, consultez la fiche des statuts patrimoniaux du secteur de recherche concerné en cochant la case « patrimoine ». Attention : Un terrain peut être visé par plus d'une fiche, en fonction du découpage des différents secteurs illustrés à la carte interactive.

Cette fiche a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du Règlement d'urbanisme et de chacun de ses amendements.